

Point sur le foyer de capricorne asiatique en Haute-Corse



CROPSAV du 4 novembre 2019





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

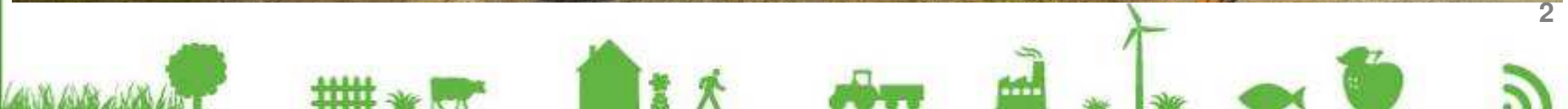
Généralités

Le Capricorne asiatique, *Anoplophora glabripennis*, est un insecte xylophage s'attaquant à des essences végétales à bois tendre (érables, platanes, peupliers, prunus...). Il entraîne la mort du végétal par les galeries creusées qui affaiblissent la structure de celui-ci.

Originaire de la zone asiatique, il est présent en Amérique du Nord, en Europe (Autriche 2001), et en France (en 2003).

Il a été découvert en Haute-Corse le 10 juillet 2013 sur la commune de Furiani.

Classé en danger sanitaire de première catégorie dans l'actuelle réglementation en vigueur, il génère la mise en place de mesures de lutte et de surveillance obligatoires. La seule méthode de lutte est curative : tout arbre contaminé doit être coupé, broyé et brûlé.

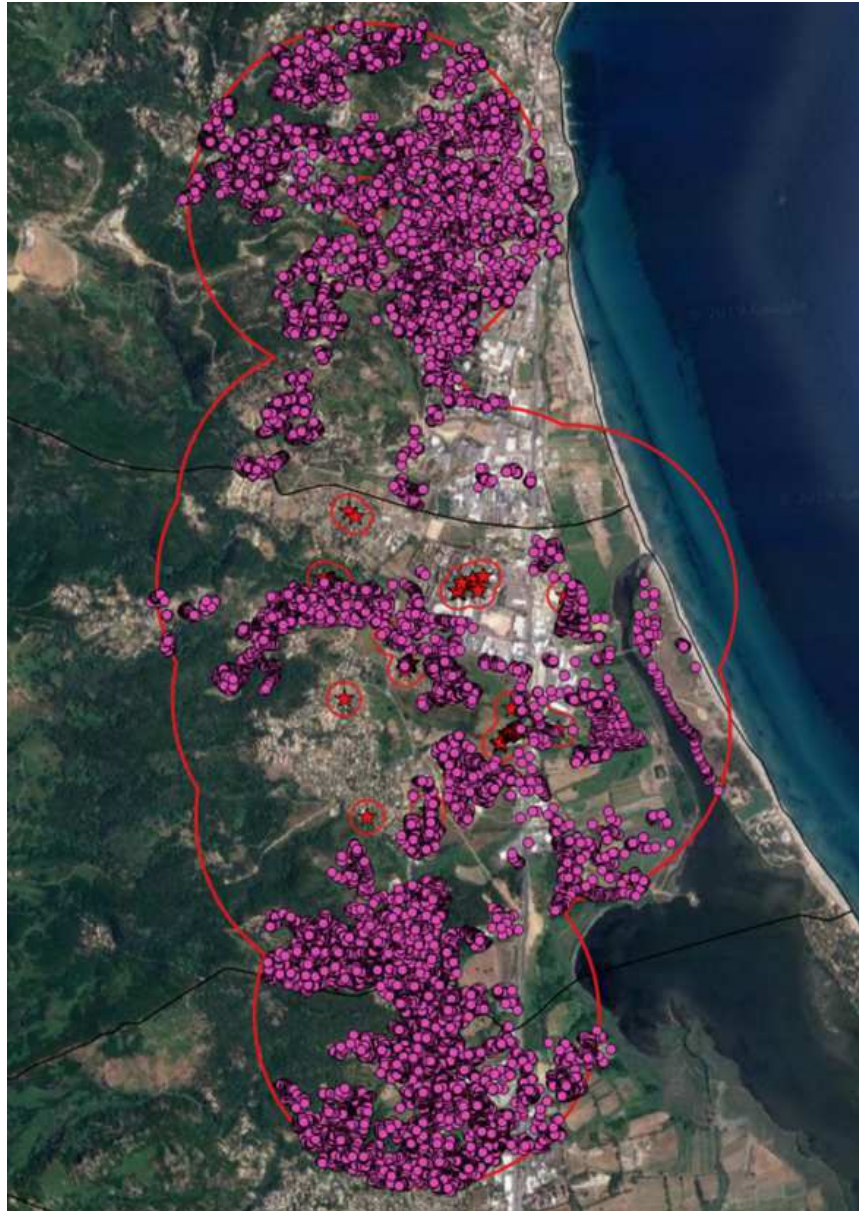


Situation du foyer de Haute-Corse



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT



Zone de surveillance
Anoplophora glabripennis et
inspections au 16/10/2019



Situation du foyer de Haute-Corse

Depuis 2013, les mesures de lutttes actives ont entraîné le traitement de **200** arbres d'espèces sensibles.

2019 : deuxième année sans détection de cet organisme

29 424 arbres prospectés par les agents de la Fredon

- ✓ en terrain privé et public
- ✓ les établissements pouvant faire rentrer des palettes
- ✓ bois d'emballages à risque.

+ équipe cynophile

+ des grimpeurs pour inspecter les arbres les plus grands.

2020 : le dispositif de surveillance est reconduit.

A prévoir : campagne de communication pour re-sensibiliser les personnes inspectées

Il faut noter : les inspections sont menées sur les agrumes de la zone pour une surveillance de *Anoplophora Chinensis* qui lui, attaque les agrumes.





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Merci de votre attention

agriculture
gouv.fr
alimentation
gouv.fr

